

La Direction de l'environnement (Diren) est chargée d'assurer la préservation et la valorisation des milieux et des ressources naturelles de la Polynésie française.

De plus, la gestion de l'eau inclut nos rivières, l'assainissement des eaux usées et les déchets qui sont des thématiques environnementales capitales pour la Polynésie française de demain.

La mise en œuvre de la Politique de l'eau adoptée par la délibération n° 2021-62 APF du 17 juin 2021 et la gestion des déchets sont les deux priorités du Pays.

Aujourd'hui, nos rivières sont des exutoires naturels, traits d'union entre les vallées et le lagon.

Or le diagnostic environnemental portant sur 79 rivières de Tahiti réalisé entre 2015 et 2018 est sans appel et particulièrement inquiétant : il n'y a que 10 % des rivières en bon état et donc près de 90 % d'entre elles sont moyennement ou fortement dégradées.

Il y a même certaines rivières qui sont trop dégradées pour envisager un retour à un bon état hydro-écologique. En effet, les principales sources de dégradation sont les déchets et les eaux usées.

Direction de l'environnement



Ensemble protégeons notre Fenua !

Opération de nettoyage des lits
et berges des rivières de Tahiti

Nous devons agir !





Nous contacter

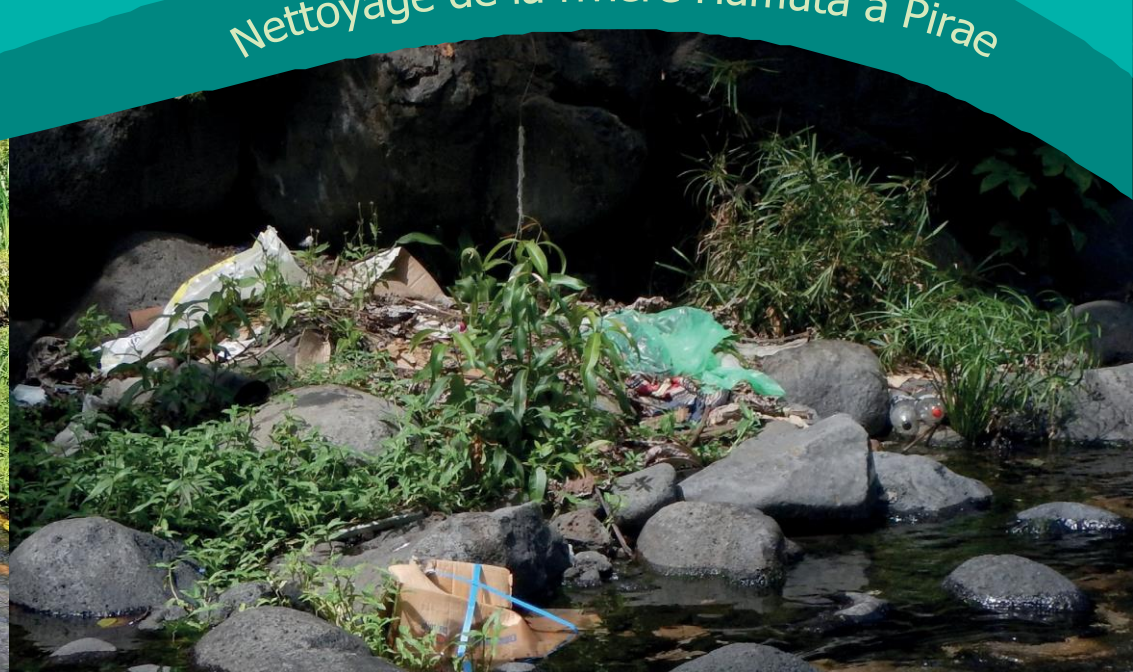
✉ BP 4562 – 98713 Papeete
☎ 40 47 66 66
📠 40 41 92 52
📧 direction@environnement.gov.pf

Nous trouver

📍 Immeuble TNTV,
Quartier de la Mission,
Colline Putiaoro,
Papeete

Nous suivre  

A pāuru ana'e tātou i te arutaimāreva
Nettoyage de la rivière Hamuta à Pirae



Pacific Community
Communauté
du Pacifique



Financé par
l'Union européenne

Nettoyage du lit et des berges de la rivière Hamuta à Pirae



À propos de l'opération

La Direction de l'environnement (Diren) réalise, grâce au financement européen du programme PROTEGE, une opération de nettoyage des lits et berges des rivières de l'île de Tahiti, de la collecte, du tri et du traitement des déchets retirés des cours d'eau et de leurs abords selon un périmètre défini en concertation avec la Diren, la commune et les associations de protection de l'environnement intervenant sur place.

L'objectif de cette opération

Les déchets polluent les lits et les berges des rivières et impactent négativement la faune et flore rivulaire et aquatique.

De plus, les déchets peuvent également engendrer des embâcles qui sont susceptibles de créer des inondations, la destruction des biens privés et/ou publics.

L'objectif est donc de limiter la pollution et de préserver les biens et les personnes.

En prévention de la saison des pluies

Près de chez vous, entretenez les caniveaux, les berges des rivières et les talus :

- Débroussaillage,
- Élagage des arbres,
- Ramassage des déchets...

Vérifiez que rien n'empêche le bon écoulement de l'eau dans les rivières et les caniveaux.

Évacuez tout objet dans la rivière ou à ses abords, susceptible d'être emporté par l'eau.

En cas de fortes pluies

Vérifiez que rien ne bloque l'écoulement des eaux aux abords de votre habitation.

Attention aux crues soudaines des rivières. Gardez les jeunes enfants éloignés des caniveaux et des rivières.

En cas d'intempéries avérées, les baignades sont fortement déconseillées, restez vigilants, respectez les consignes de sécurité et appliquez-les. Évitez tout déplacement non urgent.

Les bonnes pratiques à adopter près de la rivière

- Entretenez vos caniveaux, les berges de rivières et les talus.
- Enlevez les déchets et élaguez vos arbres.
- Vérifiez que rien n'empêche le bon écoulement de l'eau.
- Ne laissez rien dans la rivière et à ses abords que l'eau peut emporter.
- En cas de fortes pluies, les baignades sont fortement déconseillées.
- Lors de fortes pluies, restez informés des consignes de sécurité et appliquez-les.

Déroulement de la mission

Une entreprise spécialisée est missionnée par la Diren pour nettoyer la rivière, l'opération est prévue sur un linéaire fixé qui comprend différents tronçons de l'amont à l'embouchure.

Les sites pollués ont été recensés à proximité de la rivière, tels que des sites de dépôts sauvages de déchets. Ainsi, ce peut être plusieurs tonnes de déchets qui ont été estimés et seront retirés. Des engins de chantier seront déployés dans le cours d'eau : ils permettront d'évacuer les déchets les plus volumineux (troncs, carcasses de voitures, etc.). Aucun agrégat ou rocher ne sera prélevé dans la rivière.

Collecte des déchets

Des bennes seront déposées à proximité des berges afin de faciliter la collecte des déchets.

Les détritiques seront triés en 3 catégories : les déchets verts (troncs d'arbres, tous les végétaux...), les encombrants (machines à laver, fours...) et les ordures ménagères.

Une société spécialisée s'occupera de la mise en place des bennes et de l'acheminement des déchets vers les filières de traitement adaptées.

Les particuliers qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bennes devront respecter les consignes de tri.

Les informations utiles

Pour plus d'informations sur l'opération, contactez la Diren au **40 47 66 14** ou par e-mail à direction@environnement.gov.pf

La commune travaille aussi en collaboration avec la Diren pour la réussite de cette opération, toutes demandes particulières pourront également être faites par téléphone au **40 50 80 80** ou par e-mail à contact@pirae.pf

Soyez vigilant pendant toute la saison des pluies

**Nō teie tau vero ua,
ia vai ine ine
noa tātou**

